

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 25 février 2021 à 18h30, à huis-clos.

PRESENTS : LABASSE Emmanuel (Maire), BOUCHE Estel, BOUCHEREAU Pauline, , TALANDIER DE L'ESPINASSE Théo, VAUZEILLES Daniel, PANCRACIO Amélie, FOURNIER Pascal, CREGUT Sylvain, ROUX Frédéric, MARTIN Camille.

ABSENTS EXCUSES : SIMON Baptiste (pouvoir à Amélie PANCRACIO).

M. Pascal FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

1. Achat du terrain – Parcelle ZH 80

M. Pascal FOURNIER est surpris par la délibération pour l'achat du terrain de Mme FOURNIER, près de l'aire des camping-cars ; et surtout, du tarif à 3€ le m², qu'il trouve trop cher.

M. le Maire explique qu'il serait dommage de se priver de l'acquisition d'un terrain avec tant de potentiel (agrandissement de l'aire de camping-car, création d'une sortie ...).

M. Sylvain CREGUT dit que le tarif n'est pas excessif par rapport au prix de vente des autres terrains sur la commune (en zone PPRI).

M. le Maire repose la question : « Souhaitez-vous que la commune acquiert ce terrain ? ». L'ensemble de l'équipe répond à l'affirmatif.

2. Mise à disposition du Buron de Pouly

M. Pascal FOURNIER souhaite que la reformulation suivante soit faite « Les membres du Conseil municipal se rangent à l'avis de l'agriculteur, M. Frédéric ROUX, pour la non mise à disposition du buron à l'association ». M. le Maire en prend note.

FICHE « A FAIRE »

M. le Maire fait part de la création d'un nouveau document de travail intitulé « A Faire ». Ce document permet d'énumérer tous les travaux techniques et administratifs à réaliser évoqués lors des précédentes réunions du Conseil municipal et de suivre leur évolution. Ce tableau comporte trois colonnes : dossier à traiter, suivi et réalisation et est réalisé à chaque conseil.

Ainsi, M. le Maire lit rapidement les deux derniers tableaux à l'équipe municipale.

PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS

1. Eclairage public : Lotissement Les Lodges

M. le Maire explique que les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur l'autorisation éventuelle au propriétaire du lotissement de faire les travaux d'éclairage public et précise que le SIEG finance une partie de l'éclairage basse tension et de l'éclairage public.

Mme Amélie PANCRACIO demande si la délibération porte sur l'ouverture des travaux et/ou leur paiement. M. le Maire répond à l'affirmative.

Avec la « trame noire » qui se met en place, M. le Maire explique qu'il n'est pas judicieux de mettre 24 candélabres (éventuellement juste aux croisements). Pour cette opération privée, la commune aura à financer 700€ de frais de réseaux téléphoniques et 1.000€ par candélabre. Les travaux commenceront début juin.

2. Droits d'enregistrement et taxe publicité foncière

M. le Maire fait part du courrier de la Direction Générale des Finances Publiques à ce sujet et précise que le taux de la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière appliqué sur la commune est déjà à 1,20 %. Ainsi, il propose de ne pas la modifier.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le maintien du taux à 1,20%.

3. MDA : Achat de tables

M. le Maire présente les devis pour l'achat de tables en bois ou en polyéthylène.

Les tarifs les moins onéreux sont :

- 1.660 € H.T pour 20 tables plateau bois
- 1.240€ H.T. pour 20 tables plateau polyéthylène

La commune possède déjà des chariots : il conviendra de vérifier leur compatibilité avec les dimensions des tables.

Les membres du conseil municipal pensent que les tables en bois sont plus solides et que celles en polyéthylène sont plus malléables.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité l'achat de tables en bois et l'inscription de cet achat au budget 2021.

4. BROCANTE : nouvelles dates

M. le Maire rappelle les dates proposées par M. STRUCKER pour l'organisation des brocantes pour la saison estivale 2021 :

Le bourg :

- * Dimanche 27 juin 2021
- * Mardi 13 juillet 2021
- * Dimanche 25 juillet 2021
- * Mardi 3 août 2021
- * Mardi 31 août 2021

Lac Chambon :

- * Vendredi 14 mai 2021
- * Dimanche 5 septembre 2021

M. le Maire explique que M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE, responsable de l'animation, a négocié l'horaire de fermeture des brocantes les jours des marchés nocturnes.

Ainsi, pour les 13 juillet et 3 août, les participants à la brocante devront obligatoirement fermer leur stand à 18h pour laisser la place au marché nocturne (ouverture à 20h).

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la validation de ces dates de brocante.

5. Bar de la Fontaine – Architecte des Bâtiments de France

Au sujet de la vie du bourg, M. le Maire informe les membres du conseil que l'Architecte des Bâtiments de France a rejeté la demande préalable de travaux relative à la création d'une véranda pour le futur restaurant de M. Hugues AUBRY. Il précise, qu'après plusieurs appels téléphoniques infructueux, un mail a été envoyé à M. Régis DELUBAC, Architecte des Bâtiments de France, Architecte Urbaniste de l'Etat et Chef de service, pour convenir d'un rendez-vous à ce sujet. M. le Maire est en attente d'une réponse et le relancera si nécessaire.

Pour l'attrait du bourg, il est impératif de trouver une solution pour l'agrandissement et l'ouverture de ce commerce.

M. Pascal FOURNIER rappelle qu'il avait rencontré M. DELUBAC, l'été dernier, et qu'il l'avait interrogé sur les prescriptions en vue du réaménagement du cimetière et sur plusieurs infractions dans le bourg (fenêtres, baies vitrées PVC blanc). A ce jour, il n'a toujours pas reçu ses prescriptions.

6. Fermier SUEZ : raccordement

M. le Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 17 décembre dernier au sujet de « l'obligation de présentation d'un rapport de contrôle de conformité d'assainissement collectif en cas de cession d'un bien immobilier ou prise à bail commercial » et que les travaux de raccordement, en limite de propriété, étaient réalisés par la commune. Il constate également que la taxe de raccordement ne couvre pas les frais engendrés pour la réalisation des travaux (fournitures, salaires des agents techniques...).

Ainsi, M. le Maire propose de confier la réalisation des travaux au fermier SUEZ ou autres, comme dans les communes voisines ; et, de réajuster, en conséquence, la taxe de raccordement.

M. Daniel VAUZEILLE fait part de la requête d'un habitant de Montmie : ce dernier a eu la confirmation par la mairie que le raccordement avait été réalisé ; alors que dans les faits, cela ne l'a pas été. M. le Maire en prend note et demandera l'avis au fermier SUEZ ou à l'entreprise COUDERT.

Mme Pauline BOUCHEREAU s'interroge sur l'intérêt de cette taxe. Mme Amélie PANCRACIO répond que c'est une participation à la mise à jour du réseau d'assainissement de la commune : Participation Forfaitaire pour Assainissement Collectif (P.F.A.C.).

M. le Maire et Mme Pauline BOUCHEREAU précisent qu'il y a déjà une taxe d'aménagement (voirie et autres réseaux secs). M. Sylvain CREGUT rappelle, qu'il y a peu d'années, la taxe de raccordement était fixée à 750€. Et, Mme Estel BOUCHE dit que les jeunes ont déjà des difficultés à s'installer sur la commune et qu'une taxe de raccordement de 1.100€ (en plus des travaux) est onéreuse.

Suite à ces échanges, M. le Maire propose de s'aligner avec la commune de Murol et de fixer la P.F.A.C. à 600€ (si la commune ne réalise plus les travaux).

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité :

- la réalisation des travaux au fermier SUEZ ou autres,
- le montant de la taxe de raccordement à 600€.

7. Fermier ENEDIS : raccordement

M. le Maire informe, que lors de sa rencontre avec M. CHISSAC, ENEDIS, il a été proposé de prendre la même délibération pour le contrôle de conformité en matière de raccordement électrique que pour SUEZ.

C'est une question de sécurité pour la commune en cas de non raccordement.

Mme Pauline BOUCHEREAU demande si les travaux de raccordement électrique sont réalisés par les agents techniques de la commune. M. le Maire répond à la négative.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité la mise en place de ce contrôle de conformité par ENEDIS.

8. Détachement Aurélia RAYNAUD

M. le Maire explique que le travail administratif est quasiment à jour et que Mme Aurélia RAYNAUD est d'accord pour renouveler son détachement pour une année supplémentaire.

Les points à ajuster seront évoqués lors des entretiens professionnels. L'appel à candidature devra être retiré et il conviendra de répondre à l'ensemble des candidats.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le renouvellement de détachement de Mme Aurélia RAYNAUD pour une année supplémentaire.

9. CTT du Sancy : Demande de renouvellement d'autorisation de circulation

M. le Maire lit le courrier de M. Alain MEYLEU et précise que l'entreprise de ce dernier circule, depuis plusieurs années, dans les chemins de la commune sans aucun incident jusqu'à ce jour.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le renouvellement d'autorisation de circulation au nom de CTT du Sancy.

Parallèlement, M. le Maire émet l'idée d'organiser une journée de nettoyage des chemins avec l'ensemble des associations.

MM. Frédéric ROUX et Pascal FOURNIER précisent que la société Quad ABS, située à Montaleix, ne fait pas de demande officielle pour circuler sur les voies communales. Il conviendra de leur demander.

M. Sylvain CREGUT précise que cette entreprise nettoie régulièrement les chemins.

10. LANDAUVERGNE : Demande d'autorisation de circulation

M. le Maire fait, également, part de la demande de l'association LANDAUVERGNE relative à l'autorisation de circulation sur les voies communales lors de sa manifestation prévue du 2 au 3 juillet 2021 à Saint Nectaire (sous réserve de la situation sanitaire).

M. le Maire demande si les membres du conseil municipal voient un inconvénient.

Les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le renouvellement d'autorisation de circulation au nom de LANDAUVERGNE.

11. Parking payant

M. le Maire explique que la commune a de moins en moins de rentrées d'argent et de plus en plus de dépenses, notamment pour l'entretien sur les rives du Lac Chambon (sanitaires, pataugeoire, jeux, sable, MNS, employés saisonniers, bandes blanches ...).

Le paiement des parkings sera un moyen de financer le fonctionnement de l'aire de loisirs. La commune de Saint Nectaire a le même projet et a validé l'un de ses devis.

La commission, spécialement constituée pour ce dossier, travaille sur la mise en place de 6 horodateurs (3 à la contre allée, 1 à la plage, 1 au P2 et 1 au P3).

M. Sylvain CREGUT prend la parole et présente le tableau avec des estimations et différentes variables suite aux propositions de l'entreprise FLOWBIRD.

Il conviendra d'embaucher un contrôleur. M. le Maire s'est renseigné auprès de la Mission Locale : un ou deux contrats PEC – Parcours Emploi Compétence – peut être une solution. Ce contrat s'étend sur 6 mois minimum avec une prise en charge à hauteur de 80% et une formation à effectuer.

Le contrôleur pourrait travailler 5 à 6 heures par jour et contrôler en utilisant une tablette numérique.

M. Sylvain CREGUT suggère que le contrôleur soit identifiable grâce à un tee-shirt « Accueil » et renseigne également.

Les membres du conseil municipal débâtent sur les tarifs qui seront appliqués aux locaux et aux saisonniers : il faudra régler cette question en même temps. Un macaron pourrait être fait pour les saisonniers.

M. le Maire insiste sur le fait qu'il faudra communiquer sur les coûts de l'entretien de la chaussée, des sanitaires, des jeux, du personnel saisonnier

M. Pascal FOURNIER demande si des devis ont été demandés à d'autres sociétés. M. le Maire répond que des devis ont été demandés aux sociétés EFFIA et SME. L'entreprise EFFIA installe les systèmes et assure la gestion en reversant un pourcentage.

Pour le parking de la Vallée de Chaudefour, le Parc des Volcans nous incite pour le mettre payant afin d'instaurer une réglementation du stationnement : tout véhicule stationnant en dehors du parking payant (le long de la route départementale) pourrait être verbalisé par la gendarmerie (code de la route).

La commission des travaux devra se rendre sur place pour étudier l'aménagement du parking du haut.

Mme Pauline BOUCHEREAU demande si l'installation de ces horodateurs est prévue pour cet été. M. le Maire répond que l'objectif est de le faire au plus vite et donc pour cet été.

Mme Camille MARTIN est favorable à ce projet car, pour elle, le site du Lac Chambon, a beaucoup de services et de commodités au contraire du site du Puy Mary (qui lui est déjà payant depuis plusieurs années avec très peu de services).

M. le Maire précise qu'il faudra inscrire ce projet au budget 2021.

Mme Amélie PANCRACIO demande si des projets sont proposés pour justifier du paiement des parkings. M. Pascal FOURNIER répond qu'il y a déjà le financement de l'assainissement, des jeux, de l'entretien des sanitaires ...

Mme Pauline BOUCHEREAU s'interroge sur le fait qu'en raison du nombre croissant de touristes, la proposition de services engendre de plus en plus de coûts.

M. Frédéric ROUX demande le prix d'une barrière. M. le Maire répond 40.000€ pour l'aménagement d'un parking (2 barrières, 2 caméras, 2 horodateurs).

M. le Maire explique qu'il serait bien mettre ce projet en route rapidement puisque le budget 2021 n'est pas encore voté. D'ailleurs, cette année, la commune ne recevra pas de redevances pour les remontées mécaniques (environ 40.000€).

Mme Camille MARTIN souligne, qu'avec la loi Montagne, la commune peut, peut-être, demander une aide financière à la Région en raison de la crise sanitaire. Mme Estel BOUCHE appuie cette idée.

Les membres du Conseil municipal demandent à M. le Maire d'envoyer un courrier pour demander aux SAEM Pavin Sancy et du Mont Dore une répercussion de l'aide de la Région puisqu'une partie des remontées mécaniques se trouvent sur le territoire de Chambon sur Lac.

M. Sylvain CREGUT demande à ce que la commission continue de travailler sur ce projet en demandant d'autres devis, d'instaurer un débat et de le simuler au budget 2021.

Mme Camille MARTIN prend la parole en tant que commerçante du lac et fait part de son avis sur le fait que l'embellissement de la commune a certes un coût mais que cela motive également dans ses propres projets. M. Sylvain CREGUT est d'accord avec cet avis et dit qu'il faut trouver un compromis.

Pour l'instant, le projet reste aux abords du lac. Le paiement des deux parkings de Chaudefour sera envisagé dans un second temps.

M. le Maire propose au vote les parkings payants :

- Pour : 9
- Contre : 2

Au vu de ce vote, la commission « Parking payant » continuera de travailler sur ce projet et le fait de faire payer les parkings est officiellement validé.

FUTURE MAIRIE : PROPOSITION D'HONORAIRES DE L'ARCHITECTE

Après avoir consulté M. Yannick LATREILLE, maçon, et M. Nicolas BEAL, entreprise en BTP, M. le Maire confirme que l'aménagement de la future mairie doit être supervisé par un architecte et fait part de la proposition d'honoraires de l'architecte, Mme Sandrine POITRENAUD-SAUVETRE :

- Mission de base : Taux de rémunération : 12% du montant des travaux ;
- Mission complémentaire Ordonnancement, Pilotage et Coordination : Taux de rémunération : 1,5% du montant des travaux.

Cette offre liste l'intégralité des missions ; mais, l'architecte a en sa possession plusieurs études déjà réalisées.

Des subventions vont être demandées.

Affaire à suivre ...

MAIRIE : CLOISON

Pour la discrétion, lors de rendez-vous et pour plus de tranquillité, l'installation d'une cloison est essentielle entre le bureau de M. le Maire et celui des secrétaires.

Mme Amélie PANCRACIO présente deux devis pour l'installation d'une cloison amovible et réutilisable :

- STIC : 4.500€ H.T.
- SECOMETAL : 5.130 € H.T. c'est le prix TTC

M. le Maire propose de demander d'autres devis et de les faire étudier par la commission des finances en prévision du prochain budget.

CHAMBRE D'AGRICULTURE : INVENTAIRE ET COMMANDE DE SACHES :

La demande d'inventaire est transmise à M. Daniel VAUZEILLES, responsable de la commission agricole.

MAISON DE LA RESERVE :

1. Changement de la porte

M. le Maire explique qu'il y a une porte séparatrice et non isolée à la Maison de la réserve. Il présente un devis à hauteur de 264€ proposé par TGM BOIS Menuiserie.

Les membres du Conseil municipal acceptent ce devis et donnent leur accord pour réaliser le changement.

2. Toiture :

M. le Maire présente les photos de la toiture endommagée par la tempête Bella du 27 décembre dernier.



Des devis ont été demandés et l'assurance a été contactée pour déclarer ce sinistre. Cette dernière prendra en charge la réparation de la toiture moyennant une franchise de 298€.

MANEGE D'AVIONS :

M. le Maire fait part d'une demande pour l'installation d'un manège avec des avions. Les membres du Conseil municipal ne sont pas favorables à cette demande.

M. le Maire précise, que cette année, il n'y aura pas de jeux gonflables à côté des jeux d'élastiques.

AIRE DE JEUX AU BOURG :

M. le Maire fait part du rapport suite aux contrôles des jeux situés au bourg et à la plage : de nombreuses mises en conformité sont à réaliser à la plage et les jeux du bourg doivent être remplacés.

M. Sylvain CREGUT présente deux tarifs :

- Passerelle type château : 11.900€ H.T. avec la pose
- Module toboggan, cabane et balançoire : 9.000€ H.T.

Il conviendra d'étudier ces devis lors de l'élaboration du prochain budget.

DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE LA VALLEE VERTE :

M. le Maire fait part de la dissolution de l'Association ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE LA VALLEE VERTE.

La chorale sera désormais une activité proposée par l'Association Culture et Patrimoine de la Vallée Verte et M. Jean-Louis REBOUFFAT se propose de venir aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre pour jouer de la trompette.

DEMANDE DE RESERVATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS :

M. le Maire fait part de plusieurs demandes de réservation de la Maison des Associations pour l'été 2021. Jusqu'à présent, pour éviter des nuisances au camping Les Bombes, la salle n'était pas mise en location.

Seulement, au vu des coûts d'entretien (900€ d'électricité pour le mois de décembre 2020 – la consommation sera à vérifier), M. le Maire propose de la louer uniquement les week-ends (la semaine, elle sera utilisée en cas d'intempéries pour les animations estivales).

M. Théo TALANDIER DE LESPINASSE transmettra les dates de réservation pour les animations estivales.

L'ensemble du Conseil municipal approuve la mise en location les week-ends en juillet et en août.

APPARTEMENT DE LA MAIRIE :

Les locataires actuels de l'appartement de la mairie souhaitent le quitter au mois de juin prochain. Des travaux de rafraîchissement sont à prévoir.

PERSONNEL :

M. Pascal FOURNIER souhaite convoquer les agents techniques pour un entretien professionnel. M. le Maire répond qu'il est prévu de les recevoir le lundi 15 mars au matin et qu'il souhaite organiser une réunion avec la commission du personnel avant.

Mme Pauline BOUCHEREAU soumet l'idée d'annualiser les heures de travail effectives pour éviter les heures supplémentaires : 30 heures l'hiver, 35 heures mai juin juillet – 40 heures en saison estivale.

M. Pascal FOURNIER pose la question relative à l'embauche de contractuels. M. le Maire répond que M. Stéphane FAVARD, qui a travaillé l'été dernier pour la commune, a déposé sa candidature et demande 20h par semaine. Il conviendra de voir s'il faut faire une embauche complémentaire ou pas ; et de contacter Pôle Emploi pour les contrats Parcours Emploi Compétence (PEC).

ENEDIS :

M. le Maire fait part de la proposition d'ENEDIS de faire venir des artistes peintres pour embellir les transformateurs électriques situés sur la commune. Une convention serait établie entre les deux parties et une enveloppe de 700€ serait versée à la commune.

Les membres du Conseil municipal sont d'accord pour signer cette convention.

NID DE POULE :

Mme Pauline BOUCHEREAU demande à ce que soient recensés tous les nids de poule de la commune. M. le Maire précise que l'entreprise COUDERT devrait intervenir, à ce sujet, courant avril 2021.

ETABLE DU GAEC DES MOUFLONS :

Il conviendra de relancer l'entreprise qui a endommagé les bouches d'eau près de l'étable du GAEC des Mouflons.

Il est 21h30, la séance du conseil est levée.